

FICHE ACTION

Congestion routière

Étaler les horaires pour fluidifier
les déplacements en heures de pointe



Le
BUREAU
DES **Temps**



I. contexte

Congestion routière en heures de pointe

À l'instar d'autres territoires, la congestion routière de la métropole rennaise est particulièrement marquée aux heures de pointe le matin (8h30/9h) et le soir (18h/18h30), en raison des horaires de travail synchrones d'un grand nombre d'actifs. Cette congestion a des conséquences sociales et environnementales importantes : retards à répétition, pollution atmosphérique, qualité de vie impactée pour les habitants... Le secteur Atalante Beaulieu (Rennes), à la fois pôle économique et universitaire, illustre parfaitement cette saturation. Face à ce défi, Rennes Métropole a lancé en 2015 une réflexion innovante en s'appuyant sur l'expertise temporelle du Bureau des temps : désengorger les axes sans construire ni financer de nouvelles infrastructures, mais en agissant sur les comportements, les usages et l'organisation temporelle des déplacements des habitants.

Le Bureau des temps, déjà à l'origine d'une baisse de la congestion sur la ligne a du métro grâce à l'étalement des horaires de début des cours à l'Université (2009-2013), est chargé d'étudier des solutions temporelles applicables à la congestion automobile. L'objectif ? Lisser les pics de circulation en modifiant les horaires de travail et de déplacement. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Plan de déplacements urbains (PDU) 2017-2027 qui vise à favoriser des modes de transport plus durables et à repenser la mobilité urbaine. Portée par une volonté politique forte, la démarche repose aussi sur une collaboration étroite avec les entreprises du territoire, les établissements d'enseignement supérieur et les services mobilité et transports de la Métropole.

II. MÉTHODOLOGIE

Collecter des données temporelles et connaître les pratiques des salariés

En 2015, un ensemble de partenaires (le Bureau des temps et le Service Mobilité Urbaine de Rennes Métropole, le laboratoire Ville Mobilité Transport et l'Université Rennes 1) signe une convention CIFRE pour la réalisation d'une thèse : « Réduire la congestion automobile par l'étalement horaire de la demande ». Ce travail de recherche appliquée cible les « décideurs de temps » locaux (employeurs, écoles...) pour modifier les horaires de travail et d'enseignement et ainsi réduire la congestion sur la rocade rennaise.

Dans le souci de pouvoir quantifier et comparer les flux avant et après un changement d'horaires, la première étape a consisté à se doter de moyens de connaissance et d'analyse des flux automobiles sur une zone géographique et une période temporelle ciblées.

Pour cela, un achat de données mobiles et une collecte de traces numériques de déplacements (téléphonie mobile) ont été réalisés pour la zone d'activité Atalante Beaulieu. L'exploitation de ces données s'avérant trop imprécise compte tenu des technologies disponibles pour cette étude, une enquête complémentaire a été

menée auprès des entreprises en 2018, à laquelle 3 600 salariés de la zone ont répondu. Elle révèle que 80 % des salariés ont des horaires libres, mais que 90 % arrivent malgré tout à la même heure tous les jours (8h30/9h), illustrant le poids des habitudes et des normes sociales dans le phénomène des heures de pointe, en particulier chez les cadres et professions supérieures du tertiaire, majoritaires sur cette zone d'emploi.

En 2019, des rencontres avec les principaux employeurs de la zone (entreprises, collectivités, écoles...) sont organisées afin d'échanger autour de solutions temporelles, d'étudier leur faisabilité, et d'envisager des expérimentations pour les tester.



III. SOLUTIONS ET RÉSULTATS

Moduler les temporalités liées au travail pour réduire les flux routiers

À l'issue de ce travail, deux premières pistes sont proposées par le Bureau des temps : déployer et organiser le télétravail (à domicile ou en espace de coworking), et décaler les horaires d'arrivée et de départ du bureau. Ces mesures de changement horaire, déjà éprouvées sur la ligne A du métro avec l'Université, avaient permis de lisser rapidement la fréquentation en heures de pointe. Une baisse de 14% de la charge moyenne des rames entre les stations les plus congestionnées avait été observée.

En plus de la fluidification du trafic routier, ces mesures permettraient :

- Pour les salariés : une diminution du stress quotidien et une meilleure conciliation des temps de vie professionnelle et vie personnelle.
- Pour les entreprises : des salariés plus détendus, ponctuels et efficaces, de possibles réductions des dépenses immobilières du fait d'une moindre occupation des locaux avec le télétravail.
- Pour les territoires : moins de trafic, des axes de circulation plus apaisés en heures de pointe, une amélioration de la qualité de l'air, une activité économique plus soutenue dans les communes métropolitaines en semaine.

Afin d'aider à la mise en place de ces actions, le Bureau des temps lance en 2021 l'application « À la bonne heure ». Cette cartographie participative permet aux salariés de renseigner leurs horaires habituels de travail au bureau et de visualiser les pics de circulation à différents moments de la journée et de la semaine, afin d'ajuster, individuellement ou collectivement, leurs horaires d'arrivée/départ du bureau et leurs jours de télétravail et ainsi limiter la congestion routière.

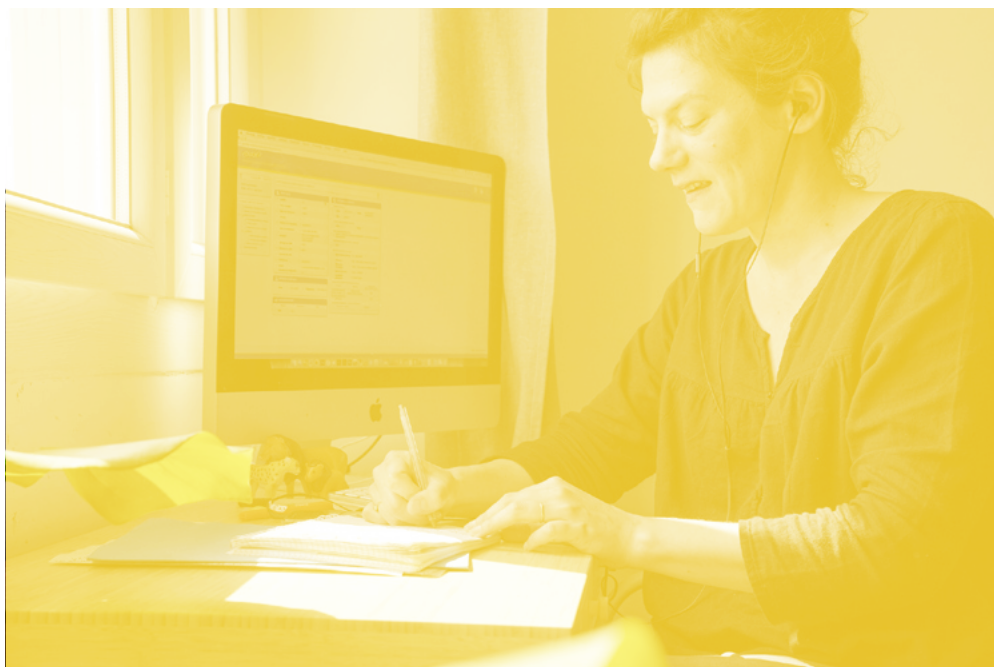
Ces solutions ont fait l'objet d'expérimentations qui ont été suspendues puis accélérées par la crise sanitaire en 2020-2021.

Une troisième solution innovante consiste à pratiquer le télétravail en heures de pointe : un salarié commence sa journée à distance, chez lui, dans un espace de coworking ou dans un « spot télétravail » (un lieu proche d'une école où il dépose ses enfants à heure fixe, par exemple), puis rejoint son lieu de travail en dehors des heures de pointe. Ce dispositif est expérimenté à l'automne 2021 dans la médiathèque de La Chapelle-Des-Fougeretz.



Pour inciter salariés et employeurs à adopter ces solutions temporelles et les déployer plus largement, une série de rencontres est organisée avec les entreprises du Club Mobilité de Rennes Métropole, animé par le Service Mobilité Urbaine (« Les RDV du télétravail ») et des fiches-outils sont publiées : « Travailler en espace de coworking, pourquoi pas moi ? », « Décaler ses horaires, un bon réflexe pour voyager malin » et « Le télétravail en heures de points, késako ? ».

Ces résultats alimentent par ailleurs les travaux du Laboratoire Ville Mobilité Transport (Université Gustave Eiffel et École nationale des ponts et chaussées) en 2022-2025, dans le cadre d'un projet de recherche post-doctoral multi-disciplinaire : HAWKING (Harmonized Working Hours for transport congestion management).

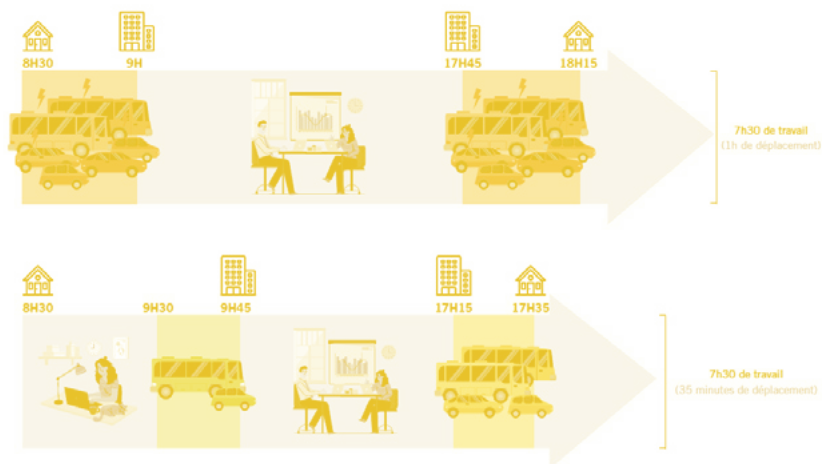


IV. ACTEURS ET PARTENAIRES

Un travail inter-services avec les entreprises du territoire

- Le Bureau des temps est pilote et coordonne cette démarche « temps et mobilité ». Il réalise un diagnostic, imagine différents scénarios et pistes de solutions, et mène la concertation avec les « générateurs de temps » et les partenaires :
- Les entreprises locales, qui participent aux enquêtes et aux expérimentations et proposent la mise en place de ces solutions temporelles à leurs salariés.
- Les salariés volontaires qui répondent aux enquêtes et participent aux expérimentations dans la zone test.
- Les partenaires encadrant la thèse CIFRE : le Service Mobilité Urbaine de Rennes Métropole, le Laboratoire Ville Mobilité Transport, et l'Université Rennes 1. Ils accompagnent l'avancée générale de la démarche.
- Le Service d'Information Géographique de Rennes Métropole pour la conception de l'application « À la bonne heure ».

#LE TÉLÉTRAVAIL EN HEURE DE POINTE EN ILLUSTRATION





V. DATES ET CHIFFRES CLÉS

2018

enquête sur la zone Atalante Beaulieu

80 %

des salariés déclarent avoir
des horaires libres

90 %

des salariés arrivent tous les jours
à la même heure

13 MIN

durée d'un trajet moyen en voiture
à Rennes

54 H

par an passées en moyenne
dans les embouteillages

2^e

ville la moins congestionnée de France



Les modes de vie changent, les temps s'accélèrent,
se multiplient, se mêlent, parfois s'emmêlent.

Qui décide des horaires ? Peut-on éviter les bouchons ?

Comment limiter les inégalités liées au temps ?

À quoi ressemblera notre temps, demain, si rien n'est fait,
avec l'accélération des rythmes de vie et l'augmentation
de la population des villes ? Il est grand temps de prendre
ces questions à bras le corps, face à ces nouveaux
enjeux sociaux et environnementaux.

À Rennes, un Bureau des temps mène depuis 2002
des actions concrètes et transversales, dépassant l'approche
individuelle pour réaménager les temps à l'échelle
du territoire.

Retrouvez d'autres fiches action ainsi que la frise temporelle du Bureau des temps
sur la page internet « Les ressources temporelles » du site de la Ville et de la
Métropole de Rennes.

Le BUREAU DES temps

Hôtel de Rennes Métropole
4, avenue Henri Fréville
CS 93111
35 031 Rennes Cedex

02 23 62 20 95
temps@rennesmetropole.fr
bureaudestems.rennes.fr

 **RENNES**
Ville et Métropole

Conception : novembre 2025
Visuels : Arnaud Loubry